UN MARIAGE « NAPOLÉONIEN »

AU LUDE EN 1810

Médaille commémorative du mariage de Napoléon 1er et Marie-Louise

Quand Napoléon 1er épouse en secondes noces Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, le 2 avril 1810, il a été organisé dans tout l'Empire, qui compte alors 130 départements (qui s'étendent de Hambourg à Rome), 6000 mariages, « dotés » par l'Empereur, donc par le trésor public !!!

Voici le texte du décret pris à Compiègne, quelques jours plus tôt, le 25 mars 1810.[1]

Du mariage de six mille Militaires

5. Six mille militaires en retraite, ayant fait au moins une campagne, seront mariés le 22 avril prochain, avec des filles de leurs communes, auxquelles il sera accordé une dote de douze cent francs pour Paris, de six cents francs dans le reste de l'Empire, à savoir :
Soixante dans la ville de Paris ;
Dix dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret (A) ;
Cinq dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret (tableau B) ;
Deux dans chacune des villes dont l'état est annexé au présent décret (tableau C) ;
Un dans chacune des justices de paix de l'Empire.

6. Les militaires et les filles à marier seront choisis de la manière suivante, à savoir :
Pour la ville de Paris, par délibération du conseil général faisant fonction de conseil municipal, approuvée par le préfet ;
Pour les villes chefs-lieux de département, par délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet ;
Pour les villes qui ne sont pas chefs-lieux de département, par délibération du conseil municipal, approuvée par le sous-préfet ;
Pour les justices de paix, par une commission composée de deux maires et de deux curés désignés par le sous-préfet, et du juge de paix, qui présidera la commission et la réunira dans son domicile.

7. Les communes qui ne seraient pas comprises dans les articles précédents, pourront sur la délibération du conseil municipal, approuvée par le sous-préfet, marier un militaire et une fille de la commune, en se

[1] Sources : site France Genweb qui a mis en ligne ce décret

conformant, pour le choix et pour la quotité de la dot, aux dispositions ci-dessus.

Le Lude fut dans la liste des communes concernées et il y a bien un mariage qui fut célébré le 23 avril 1810 et doté de 600 francs.[2]

Les témoins cités sont les membres de la dite commission qui a choisi les « heureux élus ».

Nom: **CHEVALIER** Prénom: **Etienne Jean**
Date du mariage: **23-04-1810**
Commune: **Le Lude**
Département: **72** - Pays: France
Date de naissance du marié: 24-05-1765
Lieu de naissance du marié: Thorée-les-pins (72)
Nom du père du marié: CHEVALIER
Prénoms du père du marié: Jean
Nom de la mère du marié: HERIVEAU
Prénoms de la mère du marié: Marie
Nom de la mariée: GALLET
Prénoms de la mariée: Magdelaine
Date de naissance de la mariée: 30-03-1776
Lieu de naissance de la mariée: Thorée-les-pins (72)
Nom du père de la mariée: GALLET
Prénoms du père de la mariée: Michel
Nom de la mère de la mariée: BONNEAU
Prénoms de la mère de la mariée: Magdelaine
Témoin: PONTONNIER Louis 40a juge de paix et président de la commission nommée par le préfet pour le choix des époux
Témoin: HAMON Charles Pierre Thérèse 35a maire de Luché et membre de la commission
Témoin: LE CAMUS Jean Jacques 51a membre du conseil municipal de Le Lude et membre de la commission
Témoin: PONTONNIER Lazare 37a membre de l'administration de l'hospice municipal et membre de la commission
Notes: Le marié sabotier et militaire pensionné

[2] Sources : idem et AD 72 registre 5 Mi 186_12 vues 431 et 432

6.

Du 23 avril an 1810.

Acte de Mariage entre Étienne Jean Chevalier & Magdelaine Gallet

LE Vingt troisieme jour du mois de Avril an mil huit cent dix.

Pardevant Nous Louis Jean Claude Lapin Duguption Maire, faisant les fonctions d'Officier public de l'État civil de la Commune de Luce, Département de la Sarthe.

Sont comparus le Sieur Étienne Jean Chevalier profession de sabotier, militaire pensionné natif de Thorée Département de la Sarthe âgé de quarante quatre ans onze mois étant né le Vingt quatre mai mil sept cent soixante cinq domicilié de la Commune de Thorée fils Majeur de Jean Chevalier profession de Sacriste domicilié Commune de Thorée et de Marie Berivieux décédée audt. Thorée le Seizieme jour d'avril mil sept cent quatre vingt un

Et Magdelaine Gallet native de Thorée Département de la Sarthe âgée de trente quatre ans un mois étant née le trente mars mil sept cent soixante seize domiciliée en la Commune de Luce fille Majeure de Michel Gallet profession de Sabotier, domicilié audt. Thorée et de magdelaine Bonneau décédée audit Thorée le Vingt deux floréal an dix de la république

Lesquels nous ont requis de procéder à la Célébration du Mariage projetté entr'eux, et dont les Publications ont été faites devant la principale porte de Luce Maison commune,

savoir: la premiere Publication le Dimanche Huit du mois de avril à l'heure de midi.

Et la seconde le Dimanche Quinze du mois de avril aussi à l'heure de midi. Lesdites publications et affiches ont été faites dans la Commune de Thorée aux mêmes époques, comme il est constaté par le certificat de monsieur le maire dudit Thorée en date du Dix huit dudit mois d'avril. Toutes les pièces premieres ont été homologuées par le deux cinq jugement du Tribunal Civil de la Flèche le septieme jour d'avril même année, ainsi signé Obert Jugé

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée ; faisant droit à leur requisition, après avoir donné lecture de toutes les piéces ci-dessus mentionnées, et du Chapitre VI du Titre du Code Civil intitulé du Mariage, avons demandé au futur Époux et à la future Épouse, s'il veulent se prendre pour Mari et pour Femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la Loi, que Étienne Jean Chevalier et Magdelaine Gallet

sont unis par le Mariage : de quoi avons dressé Acte en présence des témoins ci-après, savoir :

1°. De Louis Fontonnier — ~~profession de~~
domicilié à Lucé — âgé de quarante ans
lequel a dit ~~être président de la commission nommé par les bans publiés des l'Époux~~ pour le choix de l'épouse

2°. de Charles Pierre Thomas Prunier — ~~profession~~ Maire de la commune de Lucé
domicilié à Lucé — âgé de haute cinq ans
lequel a dit être membre de la commission pour le choix — des l'Époux

3°. de Jean Jacques Lefaucheux — membre du conseil municipal ~~profession de~~
domicilié à Lucé — âgé de cinquante un ans
lequel ~~a dit~~ est membre de la commission pour le choix — des l'Époux

4°. de Cyprien Fontonnier — membre de l'administration de l'hospice de Lucé ~~profession de~~
domicilié à Lucé — âgé de haute sept ans
lequel a dit être membre de la commission pour le choix des l'Épouse

Et ont lesdits Témoins et Parties contractantes, après lecture du présent, signé avec nous pour les dits époux, qui ont dit ne savoir

et du titre quatre de la loi du vingt cinq mars mil huit cent six portant qu'il sera marié, si c'est militaire en retraite doté par ~~l'empereur~~ sa majesté l'empereur.

Fontonnier

Clément

Lefaucheux

Clément

Papin Dupravier
maire

Il est bien noté en bas de l'acte le rappel à la loi du 25 mars 1810 : « il sera marié six mille militaires en retraite dotés par sa majesté l'empereur ».

Les 600 francs de 1810 (le franc dit « germinal » valant 4,5g d'argent métal), peuvent s'estimer aujourd'hui, à 2000 € environ.

(En ce jour, 3 avril 2012, le cours de l'argent étant à 0,79 € le gramme, 4,5 g valent 3,55 € et 600 francs = 3,55 € X 600=2130 €).

Le sabotier de Thorée a dû faire des envieux !!!

Sylvette DAUGUET
Avril 2012
MJC Le Lude
Généalogie et histoire locale